

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 2 juin 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Est absent M. André-Pierre Contandriopoulos qui a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification de la conformité de la séance.

Un avis public a été donné le 23 mai 2018. Les membres du conseil ont été convoqués le 30 mai 2018.

3. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. M. André-Pierre Contandriopoulos a motivé son absence. Le quorum est atteint.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 18.06.02.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

5. Dépôt du rapport financier 2016 et dépôt du rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2017 est déposé par le directeur général et M. Serge Desjardins de la firme Mallette en fait la présentation. Le rapport présente un excédent de 13 951 \$. Les fonds affectés ont été sollicités pour près de 22 000 \$. Ils totalisent maintenant 39 174 \$. Les surplus non affectés ont augmenté de 7 550 \$ et se chiffrent à 75 818 \$. Il est considéré que des surplus de 10 % à 20 % du budget constituent un coussin sécuritaire. Ce que la Municipalité possède. L'endettement municipal a augmenté de 113 000 \$ avec l'emprunt réalisé pour la

restauration du Centre communautaire. Les emprunts pour les équipements et le bâtiment totalisent 132 078 \$. Le niveau d'endettement des propriétaires est 313 \$ par unité d'évaluation. La moyenne provinciale dans les petites municipalités est de 1 600 \$ par unité d'évaluation.

Résolution numéro 18.06.02.02

CONSIDÉRANT le rapport des dépenses réalisées en matière de transport ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil atteste de la véracité des frais encourus en matière de voirie municipale au montant de 82 901 \$ et que ces frais ont été réalisés sur des routes locales de niveau 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

6. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Quel est le taux d'intérêt sur le prêt pour le Centre communautaire ?

R.- Dans le cadre d'un emprunt de plus de 100 000\$, c'est le ministère des finances qui fait l'appel d'offres publics et recommande au conseil le plus bas soumissionnaire. Le taux pour l'année 2017-18 est de 1,6 %. La moyenne sur 5 ans est de 2,1232 %.

Q.- Quel est le détail des immobilisations qui se chiffrent à 2 626 281 \$?

R.- Les immobilisations totales sont de 3 130 711 \$, l'amortissement cumulé est de 506 804 \$. La valeur comptable nette est de 2 623 907 \$. Ceci se répartit comme suit : Les bâtiments 1 351 309 \$, les véhicules 34 165 \$, l'ameublement et équipement de bureau 24 242 \$, les infrastructures routières 284 341 \$, la machinerie, l'outillage et les équipements 94 733 \$, immobilisations en cours (Quai-d'en-Haut) 835 117 \$.

Q.- Quel est le détail de la dette à long terme ?

R.- Centre communautaire 113 000\$, le tracteur 11 856,77 \$, la niveleuse 7 220,64 \$. Les détails de la dette à long terme et de l'évaluation des bâtiments seront publiés dans La Bernache cravant.

Q.- Le rapport financier complet sera-t-il disponible ?

R. - Oui

Q.- Quel est le détail des dépenses pour la culture et les loisirs ?

C.- Il faudrait distinguer ce qui est investi ici et ce qui se fait ailleurs.

R.- Le détail de chacun des postes est donné. Pour ce qui est de la présentation du rapport, le modèle est déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Q.- Quel est le détail pour la bibliothèque ?

R.- Le détail de chacun des postes est donné.

7. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 18.06.02.3

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 18.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
s municipal.